

NOTE D'ANALYSE

CEG

CENTRE D'ÉTUDES
JACQUES GEORGIN

La CRISE MIGRATOIRE EUROPÉENNE, UNE OPPORTUNITÉ POUR L'EUROPE ?

Par Charles-Etienne LAGASSE et Pierre MALKA



Dans cette nouvelle note du [Centre d'Études Georjin](#), nous commencerons par introduire sommairement la **problématique migratoire qui touche l'Union Européenne**. Puis, nous émettrons des considérations générales sur les avantages d'une **politique d'immigration rationnelle**.

Nous nous pencherons ensuite sur les difficultés et solutions européennes dans la **gestion de l'immigration extra-européenne**, en particulier les crises actuelles et futures.

Une prochaine note abordera la politique d'Asile et d'Immigration au niveau belge et les mesures à prendre pour en améliorer la gestion, tant sur le plan humain que juridique.

Introduction : L'Europe confrontée à une crise migratoire

Définitions et répartition des compétences

Il est tout d'abord indispensable de définir les termes que nous allons utiliser et d'établir qui est compétent en cette matière :

Un **migrant** est défini par l'UNESCO comme une "personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays". Ce n'est pas un statut officiel.

La [convention de Genève de 1951](#) désigne comme **réfugié** "toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays". L'ONU désigne un **demandeur d'asile** comme « une personne qui dit être un(e) réfugié(e) mais dont la demande est encore en cours d'examen. »¹

La politique migratoire est une compétence partagée entre les États membres et l'Union Européenne.

Globalement, l'Union européenne peut définir les conditions d'entrée et de séjour des migrants des états tiers sur son sol et supervise la coopération entre États. Les États membres ont "le droit de fixer les volumes d'entrée des ressortissants de pays tiers, en provenance de pays tiers, sur leur territoire dans le but d'y rechercher un emploi salarié ou non salarié"².

La compétence d'octroi d'asile est une compétence essentiellement étatique mais encadrée par des conventions internationales et des instruments européens de coopération³.

¹ Définition de l'ONU-HCR.

² Article 9 TFUE.

³ L'Europe est essentiellement compétente pour encadrer les procédures des états ainsi que les conflits entre les états à ce propos.

Les deux compétences sont évidemment liées par leur nature. L'Union Européenne essaie donc de coordonner voire d'harmoniser ces politiques entre les états.

Contexte actuel

Depuis plusieurs années, l'Europe est confrontée à ce que beaucoup appellent une « crise migratoire ». Un pic a été atteint **en 2015** : selon Eurostat, **2,7 millions de personnes ont émigré vers l'Europe des 28**⁴.

Cette augmentation est liée, principalement à des conflits nationaux ou régionaux, mais aussi à d'autres causes :

- Les guerres en Syrie, en Irak et les conflits en Afghanistan sont la principale cause de déplacement des populations vers l'Europe⁵.
- Les crises humanitaires (sècheresse en Somalie)⁶.
- La fuite de régimes dictatoriaux (Soudan ou Érythrée).
- La pauvreté et l'instabilité politique⁷ dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Ces personnes passent par des routes extrêmement risquées et sont soumises au risque important de trafic d'êtres humains.

Le nombre de demandes d'asile suit les variations migratoires vers l'Europe.

En 2015, environ 1,2 millions de personnes ont fait une demande d'Asile dans un pays de l'Union Européenne. **L'immense majorité de ces demandes se font dans un nombre restreint de pays** : ces pays se trouvent aux frontières de l'Union ou sur les routes migratoires⁸.

En dehors de la politique européenne, chaque pays possède sa propre politique migratoire et ses propres critères d'acquisition de nationalité. Certains pays comme l'Allemagne ou la Suède ont facilité la prise en charge des demandeurs d'asile.

La crise migratoire que nous venons de décrire brièvement concerne principalement des immigrés qui demandent l'asile. C'est pour cela qu'elle est si « visible » car ces personnes arrivent

⁴ Eurostat, Statistiques sur l'immigration et la migration, http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migration_and_migrant_population_statistics/fr.

⁵ Myria, *Rapport : La Migration en chiffres et en droits*, 2016 : http://www.myria.be/files/MIGRA16_FR_AS.pdf

⁶ Nassim MAJIDI, "Afghan and Somali (post-)conflict migration to the EU", *Forced Migration Review (FMR)* 51, January 2016. ; Bruno MEYERFELD, « La famine menace à nouveau l'Afrique de l'Est », *Le Monde*, 26 février 2017, : http://www.lemonde.fr/planete/article/2017/02/27/une-famine-tragique-menace-l-afrique-de-l-est_5086026_3244.html

⁷ Florianne CHARRIÈRE et Marion FRÉSIA, UNHCR, L'Afrique de l'Ouest comme espace migratoire et espace de protection, 2008, p. 21.

⁸ *Rapport Myria* précité ; Etat des lieux cartographique de l'immigration à destination de l'Europe : <http://migration.iom.int/europe/>.

souvent après de longs voyages, sont confrontées à la barrière de la langue et n'ont pas d'attaches avec la Belgique.

Les autres immigrés ne connaissent généralement pas de telles difficultés.

D'une part, il ne faut pas oublier l'immigration intra-familiale qui est, en Belgique, le premier facteur d'immigration extra-européenne⁹.

D'autre part, les citoyens de l'Union Européenne représentent plus de 64%¹⁰ des immigrés en Belgique : parmi ceux-ci, huit immigrés sur dix proviennent de sept pays dont la Roumanie (12% du total des immigrations étrangères), la France (11%), les Pays-Bas (8%), la Pologne (6%), l'Italie (5%), l'Espagne (5%) et la Bulgarie (4%).

Considérations générales sur l'immigration

Avant d'aborder la crise actuelle des réfugiés, **le CEG souhaite partager son point de vue théorique sur l'immigration** : contredisant une idée répandue, les études scientifiques¹¹ ont montré que l'immigration est un facteur de développement tant pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil, elle constitue une **opportunité économique**.

Ce à quoi s'ajoute le fait que **la simple politique de fermeture des frontières est inefficace et renforce les filières illégales voire criminelles**.

Il existe de nombreux avantages à **favoriser une politique d'immigration humaine et pragmatique**. On résumera en épinglant les éléments suivants :

- Dans les pays riches, les travailleurs migrants de première génération occupent souvent des postes peu qualifiés que les nationaux n'exercent plus ou des métiers en pénurie¹² ; de nombreux immigrés qui ont fui leur pays possèdent également des qualifications potentiellement utiles au pays d'accueil.
- Il n'y a pas de corrélation entre immigration et augmentation du chômage à long terme ; au contraire, une augmentation de la population liée à l'immigration est associée à une plus forte croissance économique¹³.

⁹ Turquie et Maroc en tête des pays hors-UE.

¹⁰ En 2014, toujours selon le *Rapport Myria* précité.

¹¹ Voir par exemple les études de la Banque mondiale, ainsi que les travaux des Canadiens Bob HAMILTON & John WHALLEY, et de Jonathan MOSES & Bjorn LETNES. Pour une synthèse argumentée, lire : Philippe LEGRAIN, *Immigrants, your country needs them*, Little Brown, 2006.

¹² Sébastien JEAN et Miguel JIMÉNEZ, *The unemployment impact of immigration in OECD countries*, *European Journal of Political Economy* 27, 2011.

¹³ Steven GLOVER et al, *Migration: An Economic and Social Analysis*, 2001.

- Il n'y a pas non plus de corrélation entre immigration et déficit de la sécurité sociale, ce qui est logique, puisque la sécurité sociale est financée par les travailleurs.
- L'immigration contrôlée est une réponse inévitable au déclin démographique des pays européens : en effet, l'indice de fécondité ne dépasse plus 1,70 en Belgique. L'exemple de l'Allemagne ou encore de la Suède montre qu'une politique nataliste, même très poussée et onéreuse, ne suffit pas à endiguer la chute démographique et le vieillissement de la population. Seuls quelques pays dont la France conservent un indice de fécondité proche de 2,1, ce qui signifie qu'elle n'est pas encore touchée par une diminution des naissances¹⁴.

Depuis 2015, la courbe de décès a croisé la courbe des naissances en Union Européenne. Cela signifie que sans immigration, la population européenne diminue et vieillit assez rapidement¹⁵.

- Les travailleurs migrants contribuent au développement de leur pays d'origine par l'envoi de fonds importants ; les diasporas sont des vecteurs de co-développement entre les pays d'origine et les pays d'accueils, il est nécessaire d'encourager ces initiatives par divers organisations internationales comme la banque mondiale ^{16 17}.
- Plus fondamentalement, la diversité est un facteur d'innovation scientifique, économique et culturelle (voir l'exemple des Etats-Unis)¹⁸, même si des frictions entre modèles culturels peuvent poser des problèmes temporaires de cohabitation.

Des pays comme les Etats-Unis, le Canada et l'Australie ont mis au point des politiques rationnelles d'immigration. Pourquoi leur laisser le monopole de l'immigration intelligente ?

¹⁴ Chiffres de l'OCDE.

¹⁵ Eurostat, Statistiques sur la population et l'évolution de la population, disponible sur

¹⁶ Exemple : L'Egypte possède une politique de gestion de sa diaspora fort saluée. voy. Rapport de L'OCDE, Le recrutement des-travailleurs immigrés en France 2017 ; **Delphine Pagès-El KAROUI**, « Égyptiens d'outre-Nil : des diasporas égyptiennes », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 23 | 2012

¹⁷ Jocelyne SAMBIRA, « Les migrants : une richesse qui permet de financer le développement », *United Nations Africa Renewal*, ONU, Aout 2013 : <http://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/ao%C3%BBt-2013/les-migrants-une-richeesse-qui-permet-de-financer-le-d%C3%A9veloppement>

¹⁸ Voir : R. FLORIDA, *The rise of creative class*, Basic Books, 2002.

Une situation spécifique : la crise des réfugiés suite aux conflits du Proche-Orient : nécessité d'une réponse européenne efficace

L'Europe face à une crise migratoire

L'afflux récent en Europe de réfugiés qui fuient la guerre doit être considéré non seulement comme un test de l'adhésion des États membres aux valeurs de l'Union européenne, mais aussi comme une opportunité.

Comme les crises précédentes, celle-ci doit pousser à une réforme de la politique de l'Union. Toutefois, l'afflux actuel des réfugiés politiques originaires du Proche-Orient n'est pas une responsabilité exclusive de l'UE. Il s'agit essentiellement des retombées de la politique internationale de l'administration américaine (Afghanistan et Iraq, vente d'armes à divers états, etc.).

L'Europe ne peut se satisfaire de la situation trop souvent dénoncée : « *Les États-Unis combattent, l'ONU discute ; l'Europe paie* ».

Nous encourageons l'Union européenne et ses États membres à prendre plusieurs mesures :

En priorité, il est indispensable de considérer l'afflux de réfugiés syriens comme un cas à part nécessitant une **solution internationale** et non pas exclusivement européenne. Il n'appartient pas à l'Europe de gérer seule le poids de cette crise.

Il est impératif de renforcer les contrôles aux frontières extérieures de l'Union. C'est le rôle de Frontex (l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes), mais les États membres doivent s'acquitter de leur part, qu'elle se fasse via des opérations sur terre ou en mer ou par des contributions financières. Il n'appartient pas aux pays côtiers de supporter une charge disproportionnée par rapport aux autres pays de l'espace Schengen.

L'UE doit modifier le règlement relatif aux règles d'interception maritime¹⁹ pour conférer à Frontex ou au Bureau européen d'appui en matière d'asile le mandat d'enregistrer les demandes d'asile ainsi qu'un rôle de sauvetage, et non plus un simple rôle d'interception des navires qui franchissent illégalement les frontières. Des évolutions ont eu lieu récemment, mais ne sont pas suffisantes en ce qu'elles ne font que renforcer les compétences existantes²⁰.

¹⁹ Règlement (UE) 2016/1624 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2016 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, modifiant le règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) n° 863/2007 du Parlement européen et du Conseil, le règlement (CE) n° 2007/2004 du Conseil et la décision 2005/267/CE du Conseil.

²⁰ Réforme du Règlement de 2011 par le règlement 2016/1624.

Le triplement du budget de Frontex n'aura aucun impact tant que ses compétences n'auront pas été diversifiées. Les rapports annuels de Frontex doivent, outre des données chiffrées, fournir des données précises quant au **respect des droits fondamentaux** (respect des procédures d'asile et de l'obligation internationale de non-refoulement). Il conviendrait enfin de définir clairement l'implication exacte de la Belgique au sein de Frontex.

Il faut par ailleurs **encourager la lutte contre les filières criminelles d'immigration clandestine** en Méditerranée (opération EUNAVFOR Med/Sophia ainsi que la coopération Frontex/Europol²¹). Les « hotspots » (points d'enregistrement et de sélection des migrants) situés en Grèce et en Italie doivent bénéficier d'un soutien européen plus appuyé. Ces lieux ont été critiqués pour leurs conditions inhumaines²² et doivent respecter les droits de l'Homme et le droit international.

Une crise qui n'est pas prête de se terminer

En 2013, 22 millions de personnes ont dû abandonner leur domicile à la suite d'une catastrophe naturelle, soit trois fois plus que de personnes déplacées à cause d'un conflit.

Cette tendance est liée à la démographie, mais aussi au réchauffement climatique. Ainsi, sans mise en œuvre effective de l'accord de Paris du 13 décembre 2015 à la COP21 sur le climat, l'ONU estime à 250 millions le nombre de migrants forcés d'ici 2050²³.

À plus long terme, il faut donc repenser la politique migratoire de l'Union européenne.

Cette politique pourra suivre les lignes de conduite suivantes :

- Une politique européenne de répartition obligatoire entre les États membres.
- Une organisation plus efficace et mieux structurée de l'immigration au lieu de repousser à tout prix les migrants au point de voir des drames humains se produire en Méditerranée ou à nos frontières. Pour cela, l'Union européenne, en coopération avec les États membres, pourrait octroyer des autorisations temporaires aux migrants prêts à travailler en Europe dans un cadre réglementé. Ces migrants pourraient travailler dans les métiers en pénurie qui ne nécessitent pas de qualifications des différents pays européens²⁴.

²¹ Europol, « Europol and frontex agree to exchange information on cross-border crime », Europol News Article, 4 décembre 2015. <https://www.europol.europa.eu/newsroom/news/europol-and-frontex-agree-to-exchange-information-cross-border-crime> .

²² Conseil de l'Europe, Report to the Greek Government on the visits to Greece carried out by the European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CPT) from 13 to 18 April and 19 to 25 July 2016.

²³ ONU Info, « Climat : 250 millions de nouveaux déplacés d'ici à 2050, selon le HCR », 10 décembre 2008 : <https://news.un.org/fr/story/2008/12/145732-climat-250-millions-de-nouveaux-deplacés-dici-2050-selon-le-hcr> .

²⁴ Gabrielle JACKSON, « UN's François Crépeau on the refugee crisis: 'Instead of resisting migration, let's organise it' », *The Guardian*, 22 avril 2015 : <https://www.theguardian.com/world/2015/apr/22/uns-francois-crepeau-on-the-refugee-crisis-instead-of-resisting-migration-lets-organise-it>

- Des mesures de coopération au développement des pays d'origine afin de prévenir et de contenir les différentes crises en amont.
- Une aide accordée à certains Etats des Balkans ne font pas partie de l'Union européenne, dans leur gestion des migrants en transit dans ces pays. Cependant, ces États ont un rôle important dans les mouvements migratoires actuels : d'une part, il existe toujours une immigration des natifs de ces pays vers l'UE²⁵, et d'autre part, de nombreux migrants passent encore par des pays comme l'Albanie pour passer en Europe²⁶.

Conclusion : Un problème global qui nécessite des solutions globales

Le but de cette note est de sensibiliser à la problématique de l'immigration dans une perspective générale et internationale. **Le phénomène migratoire ne peut pas être géré au niveau national.** Prendre des mesures nationales n'a aucun sens sans une politique européenne cohérente depuis l'abolition des frontières. De même, l'Europe et la Belgique doivent envisager l'immigration comme un problème international qu'il convient de régler de manière globale.

La Belgique n'est concernée par les nouveaux phénomènes d'immigration que dans une moindre mesure par rapport à d'autres pays européens. La majorité des migrants se situent en Grèce et l'Union européenne tente de contenir ces flux migratoires de manière relativement peu organisée²⁷.

Début 2018, alors que l'Europe a posé une rustine sur la route des Balkans par une série de mesures hâtives, dont un accord avec la Turquie, la route migratoire entre le Maroc et l'Espagne prend de plus en plus d'importance²⁸.

Récemment, et alors que le CEG l'encourageait depuis plusieurs années²⁹, Frontex, en coopération avec plusieurs agences européennes, a lancé une nouvelle opération appelée « Themis » qui permet de secourir les migrants dans toute la Méditerranée, mais également de

²⁵ Celle-ci a atteint un pic après la chute du bloc soviétique et se tarit doucement depuis plusieurs années.

²⁶ Kosta BARJABA and Joniada BARJABA, « Embracing Emigration: The Migration-Development Nexus in Albania », *Migration Information Source*, 10 septembre 2015 : <https://www.migrationpolicy.org/article/embracing-emigration-migration-development-nexus-albania>

²⁷ Accords entre la Turquie et l'UE, création de hotspots aux frontières de l'UE, mécanisme de relocalisation en proportion de la population des pays et de leur demande, etc.

²⁸ Agence Belga, « Frontex constate une baisse de 60% du nombre d'arrivées illégales de migrants en 2017 », *La Libre*, 22 février 2018.

²⁹ Notamment dans la dernière version du manifeste, en 2016.

lutter contre le trafic d'êtres humains³⁰. Nous constatons que l'Europe a fait des choix utiles, en augmentant le budget de la gestion des frontières extérieures de l'Union³¹.

Malgré cela, une politique migratoire de long terme doit être développée. Les vagues que nous connaissons actuellement ne vont pas s'arrêter du jour au lendemain. De nombreux migrants sont maintenant bloqués aux frontières de la Méditerranée dans des conditions inhumaines³². De plus, les décennies à venir vont confronter l'Europe aux réfugiés climatiques.

L'Europe doit donc prendre les devants pour anticiper ces réfugiés climatiques, en tenant compte des causes à l'origine de leur départ, mais aussi de l'impossibilité de regagner leur pays d'origine.

Comme l'a indiqué encore récemment le représentant spécial du Conseil de l'Europe sur les réfugiés, **il est nécessaire d'avoir une « volonté politique commune » sur cette question, fondée sur les valeurs européennes³³.**

³⁰ FRONTEX, « Frontex Launching New Operation In Central Med » : <http://frontex.europa.eu/news/frontex-launching-new-operation-in-central-med-OESzj>.

³¹ Commission européenne, « Un corps européen de gardes-frontières et de garde-côtes pour protéger les frontières extérieures de l'Europe », Communiqué de presse, 15 décembre 2015. http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-6327_fr.htm.

³² Natalia MENDOZA et Taha ZARGOUN, « Libye-Italie : les migrants pris entre deux feux », *France 24*, 9 février 2018; Le Monde avec AFP, « L'ONU condamne l'esclavage en Libye », 7 décembre 2018, http://www.lemonde.fr/international/article/2017/12/07/l-onu-condamne-l-esclavage-en-libye_5226361_3210.html

³³ Agence Europe, « Le représentant spécial du Conseil de l'Europe sur les réfugiés réclame une approche globale fondée sur les valeurs européennes », *Bulletin Quotidien Europe* N° 11969, 26 février 2018.

CEG

CENTRE D'ÉTUDES JACQUES GEORGIN

127, chaussée de Charleroi
1060 Bruxelles

Tél. 02 533 30 16
Télé. 02 539 36 50
chverbist@cejg.be

www.cejg.be

 [cejgdefi](https://www.facebook.com/cejgdefi)